



Maisons-Alfort, le 22 juillet 2009

AVIS

LA DIRECTRICE GENERALE

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant
sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation
réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul,
de la préparation phytopharmaceutique
SHOTGUN, identique à DAUPHIN O 465 WDG**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par DRAX PESTICIDES LTD, relatif à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation SHOTGUN.

Considérant que la préparation SHOTGUN bénéficie de l'autorisation de mise sur le marché, n° 2070137, qui est en cours de validité ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence DAUPHIN O 465 WDG, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2040330, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2008 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SHOTGUN est bien strictement identique à celle déclarée pour DAUPHIN O 465 WDG ;

Considérant la proposition argumentée de classement du produit de référence DAUPHIN O 465 WDG :

**Xi, N
R37, R43, R50/53
S2, S24, S37, S60, S61**

Xi : Irritant.

N : Dangereux pour l'environnement.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S24 : Éviter le contact avec la peau.

S37 : Porter des gants appropriés.

S60 : Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2009-0519 du 25 mai 2009 relatif à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation phytopharmaceutique DAUPHIN O 465 WDG ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation SHOTGUN, présentée par DRAX PESTICIDES LTD.

Pascale BRIAND